



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de la version précédente: 2019-06-26

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1
Numéro	2EN
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Liquide de frein.
--------------------------	-------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
-------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Aucun(e)

Conseils de prudence

Aucun(e)

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales

Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nature chimique

Produit à base d'huiles synthétiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	205-592-6	01-2119475107-38	143-22-6	10-<20	Eye Dam. 1 (H318)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	203-906-6	01-2119475100-52	111-77-3	1-<3	Repr. 2 (H361d)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	203-961-6	01-2119475104-44	112-34-5	1-<3	Eye Irrit. 2 (H319)

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise. Irrite modérément les yeux.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée ou en brouillard.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.
--	--

Matières à éviter	Oxydants forts.
--------------------------	-----------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Veillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.
---------------------------------------	--

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3	TWA 10 ppm TWA 50.1 mg/m ³ S*	VME 10 ppm VME 50.1 mg/m ³ R2 P*
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	VME 10 ppm VME 67.5 mg/m ³ VLCT 15 ppm VLCT 101.2 mg/m ³

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL)

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	96 mg/m ³ (inhalation) 400 mg/kg bw/day (dermal)	96 mg/m ³ (inhalation) 8.35 mg/cm ² (dermal)	24 mg/m ³ (inhalation) 208 mg/kg bw/day (dermal)	30.5 mg/m ³ (inhalation) 5.65 mg/cm ² (dermal)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5		101.2 mg/m ³ Inhalation	20 mg/kg bw/day Dermal 67.5 mg/m ³ Inhalation	67.5 mg/m ³ Inhalation

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	48 mg/m ³ (inhalation) 200 mg/kg bw/day (dermal) 103.4 mg/kg bw/day (oral)	48 mg/m ³ (inhalation) 4.173 mg/cm ² (dermal)	12 mg/m ³ (inhalation) 125 mg/kg bw/day (dermal) 12.5 mg/kg bw/day (oral)	15.252 mg/m ³ (inhalation) 2.823 mg/cm ² (dermal)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5		50.6 mg/m ³ Inhalation	10 mg/kg bw/day Dermal 34 mg/m ³ Inhalation 1.25 mg/kg bw/day Oral	34 mg/m ³ Inhalation

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	1.5 - 100 mg/l (fw) 0.15 - 142.570 mg/l (mw)	5.77 - 11.115 mg/kg sediment dw (fw) 0.577 - 1.1115 mg/kg sediment dw (mw)	0.350 - 11.510 mg/kg soil dw		199.5 - 200 mg/l	111 - 525.5 mg/kg food
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	1 mg/l fw 0.1 mg/ mw 3.9 mg/l or	4 mg/kg fw dw 0.4 mg/kg mw dw	0.4 mg/kg dw		200 mg/l	56 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

(EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. Un appareil respiratoire autonome doit être porté en cas de dépassement des limites d'exposition. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.
Protection des mains	Gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Chlorure de polyvinyle. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Couleur État physique @20°C Odeur Seuil olfactif	limpide*** incoloré à ambre*** liquide*** caractéristique*** Pas d'information disponible		
Propriété pH *** Point/intervalle de fusion *** *** Point/intervalle d'ébullition *** *** Point d'éclair *** *** Taux d'évaporation Limites d'inflammabilité dans l'air supérieure *** inférieure *** Pression de vapeur ***	Valeurs 7*** -*** 11.5*** < *** -50*** °C*** < *** -58*** °F*** >*** 260*** °C*** >*** 500*** °F*** >*** 120*** °C*** >*** 248*** °F*** *** *** 0.02*** kPa***	Remarques @ 20 °C*** *** *** *** *** Pas d'information disponible*** *** Pas d'information disponible*** Pas d'information disponible*** @ 20 °C***	Méthode SAE J 1703*** SEA J 1703 *** SEA J 1703 *** SAE J 1703*** SAE J 1703*** IP 35*** IP 35*** *** *** *** REID ***



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Densité de vapeur			Pas d'information disponible***	
Densité relative ***	*** 1.030*** -*** 1.090***		@ 20 °C ***	DIN 51757 ***
Masse volumique	1030*** - *** 1090*** kg/m ³ ***		@ 20 °C***	DIN 51757***
Hydrosolubilité			Miscible***	
Solubilité dans d'autres solvants			Pas d'information disponible***	
logPow ***	< *** 2***		***	OECD 117 ***
Température d'auto-inflammabilité ***	> *** 300*** °C***		***	ASTM D 286 ***

Température de décomposition ***	> *** 572*** °F*** > *** 300*** °C***		***	ASTM D 286 ***
Viscosité, cinématique ***	*** 5*** -*** 10*** mm ² /s***		@ 20 °C ***	ASTM D 445***
Propriétés explosives	Non-explosif***			
Propriétés comburantes	Non applicable***			
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation***			

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des

FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

suies.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

Contact avec la peau	. Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Contact avec les yeux	. Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise. Irrite modérément les yeux.
Inhalation	. Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	LD50 5000 - 11300 mg/kg bw (rat)	LD50 3540 mg/kg bw (rabbit)	
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	= 4 mL/kg (Rat)	= 2500 µL/kg (Rabbit)	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	LD50 5500 mg/kg (Rat)	LD50 2201 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation**Sensibilisation** Non classé d'après les données disponibles.**Effets spécifiques****Cancérogénicité** Non classé d'après les données disponibles.**Mutagénicité****Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.**Toxicité pour la reproduction** Non classé d'après les données disponibles. Contient une ou des substance(s) toxique(s) pour la reproduction.

Nom Chimique	Union Européenne
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3	Repr. 2 (H361d)

Toxicité par administration répétée**Effets sur les organes-cibles (STOT)**



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	EC50(72h) 500 - 3211 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	EC50(48h) 500 - 3141.3 mg/l (Daphnia magna)	LC50(96h) 2200-4600 mg/l (Leuciscus idus)	
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3	EC50 (72h) > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus	EC50 (48h) > 500 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) = 7500 mg/L Lepomis macrochirus (static) LC50 (96h) = 7500 mg/L Lepomis macrochirus () LC50 (96h) = 5741 mg/L Pimephales promelas ()	EC50 > 10000 mg/L 17 h
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50 (96h) > 100 mg/L Desmodesmus subspicatus	EC50 (48h) > 100 mg/L Daphnia magna EC50 (24h) = 2850 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) = 1300 mg/l (Lepomis macrochirus - static - OECD 203)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Ne montre pas de bioaccumulation.

logPow

*** < *** 2*** ***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol - 143-22-6	0.51
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol - 111-77-3	0
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol - 112-34-5	0.56

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation.

Eau Miscible. Will likely be mobile in the environment due to its water solubility but will likely degrade over time.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 01 13*.

Autres informations

Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :

États-Unis (TSCA)
 Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
 Canada (DSL/NDSL)
 Australie (AICS)
 Japon (ENCS)
 Chine (IECSC)
 Corée (KECL)
 Philippines (PICCS)
 Nouvelle Zélande (NZIoC)
 Taiwan (TCSI)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	RG 84
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3	RG 84
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	RG 84

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)

QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)

EL50 = median Effective Loading

NOELR = No Observed Effect Loading Rate



FDS n° : 32048

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Date de révision: 2020-04-16

Version 3.07

PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
 LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CME0)
 PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique
 PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle
 ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships
 CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)
 EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response
 EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response
 DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
 dw = dry weight = poids sec
 fw = fresh water = eau douce
 mw = marine water = eau de mer
 or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
 TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)
 STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)
 PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible
 REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée
 TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-04-16
 Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité